

# Quand et combien va-t-on payer le compteur Linky ?

mardi 1 juin 2021

@cni59-non commercial



@cni59-non commercial



Communiqué  
de presse

*Linky : les consommateurs contraints de sortir le chéquier !*

*Déjà l'objet de plusieurs polémiques liées à son installation contrainte et forcée, le compteur Linky se révèle aujourd'hui n'être ni plus ni moins qu'un instrument de profit au service d'Enedis... et au détriment des consommateurs qui devront commencer à rembourser son déploiement dès l'année prochaine.*

Des mensonges. Le mot n'est pas trop fort pour évoquer la manière dont Enedis avait prévu, et cela depuis le départ, le remboursement de ses compteurs via les usagers. Alors que les pouvoirs publics n'ont eu de cesse de répéter que ces compteurs ne coûteraient « pas un centime aux particuliers », plusieurs documents et notamment un rapport de la Cour des comptes, prouvent que l'objectif était en réalité de réaliser une opération aux conditions « avantageuses pour Enedis » avec un « financement par les usagers ».

Tout était donc planifié depuis le début. Et dès l'année prochaine, des centaines de millions d'euros seront ainsi prélevés annuellement sur la facture des usagers, pour un total de 2 milliards d'euros en 2030. Pour certains ménages, c'est près de 15 euros supplémentaires qu'il leur faudra désormais rembourser chaque année.

Alors que l'équilibre budgétaire des familles a été totalement bouleversé par la crise sanitaire, et que des millions de ménages peinent à assurer le paiement de leurs factures et de leur loyer tout en s'alimentant, il est inacceptable de leur imposer le financement du déploiement des compteurs Linky... alors même que ces derniers ont été imposés aux usagers !

La CNL dénonce un montage financier dont le seul et unique but est d'enrichir l'entreprise Enedis, au détriment du pouvoir d'achat des familles.

Dans la presse

## **Quand et combien va-t-on payer le compteur Linky ?**

×

***Enedis pourrait demander à ses utilisateurs de rembourser ce compteur électrique, contrairement à ce qui avait été promis dix ans plus tôt.***

On n'a pas fini de parler du fameux compteur Linky, ce boîtier vert qui relève votre consommation d'électricité à distance et qui **équipe plus de 30 millions de foyers en France**. Depuis son déploiement en 2015 il suscite de nombreuses interrogations. On a

notamment dit qu'il pouvait envoyer des ondes nocives, **ce qui a été démenti**. Ce mardi 1er juin, on apprend que son installation a coûté plus cher que prévu au point qu'Enedis pourrait demander aux consommateurs de payer la facture alors que les autorités avaient toujours affirmé que ce serait gratuit.

Ce petit boîtier vert **coûte 130 euros**. Pour le rembourser, Enedis a fait un crédit qu'il va commencer à rembourser l'année prochaine. Mais il y a dix ans avec le ministre de l'Énergie de l'époque, Éric Besson, Enedis affirmait que **cela ne coûterait rien au consommateur** et que cela serait totalement compensé vu que personne ne viendrait nous rendre visite chez nous pour relever le compteur. De plus, **nous devons également faire des économies** en voyant notre consommation en temps réel.

Dans les faits, **les gains de productivité d'Enedis ne sont pas au rendez-vous**. En plus le coût du tarif réglementé de l'électricité a **bondi de 55% en 10 ans**. La promesse de faire des économies n'est pas tenue, donc ce sera sûrement à nous de payer dès l'année prochaine, avec une taxe plus élevée sur la facture pour l'entretien du réseau. Cela pourrait représenter **une hausse de 15 euros par an, pendant 10 ans**, car il faut aussi payer les intérêts d'emprunt.

Source : Armelle Levy, RTL

Fermer

## Contact presse

La Confédération Nationale du Logement

Publié par la fédération du Nord.